

La Garderie de l'école Decroly

2013-2014

La garderie organise la prise en charge des enfants du jardin d'enfants et de l'école primaire **en fin de journée** et le **mercredi après-midi**. La prise en charge du matin (avant le début des classes) et à l'occasion des journées de réflexion est assurée par l'école. La garderie ne fonctionne pas pendant les vacances.

La garderie est **ouverte à tous** moyennant le paiement de la contribution prévue.

Elle est conçue comme un **moment de détente** : après l'accueil et le goûter, les enfants peuvent jouer à l'intérieur ou au jardin, lire, dessiner, faire du bricolage ou tout simplement se reposer.

Drève des Gendarmes (pour les primaires), un local calme est mis à la disposition des élèves qui souhaitent se consacrer à leurs devoirs ou à une activité silencieuse. Les parents encourageront leurs enfants à s'y rendre spontanément dans ce but précis. Cette « étude » est surveillée mais les devoirs ne seront ni assistés, ni vérifiés, ni corrigés.

Le mercredi, après le pique-nique, des activités sont proposées par les animateurs et animatrices, avant la collation et le retour des parents.

ORGANISATION DE LA GARDERIE

Où a lieu la garderie ?

Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**, la garderie a lieu de **15:30 à 18:00**, avenue Casalta pour le jardin d'enfants et drève des Gendarmes pour les primaires.

Les **mercredis**, la garderie est organisée de **11:45 à 18:00**, avenue Casalta pour le jardin d'enfants et drève des Gendarmes pour les primaires. Toutefois, **à 15:30**, les enfants de la drève des Gendarmes rejoignent en rang ceux de l'avenue Casalta.

Collations

Un goûter est proposé tous les jours aux enfants inscrits. Les enfants de la garderie du mercredi mangent **leur propre pique-nique**.

Présences

Les animatrices et animateurs notent les présences lors de l'arrivée des enfants à la garderie. C'est sur cette base-là uniquement que sont établies les factures.

La personne qui vient chercher le(s) enfant(s) à la garderie doit **se présenter aux responsables et obligatoirement signer la liste de présence** pour chaque enfant et, le mercredi, y indiquer l'heure de reprise de l'enfant.

Cela est essentiel afin de savoir qui est venu chercher votre enfant.

INSCRIPTIONS & TARIFS

Inscriptions annuelles

Si votre enfant fréquente régulièrement la garderie, les **tarifs forfaitaires annuels** sont les plus avantageux :

Tous les jours (sauf le mercredi)			
Présence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
4 x par semaine	370 €	628 €	777 €
3 x par semaine	296 €	503 €	622 €
2 x par semaine	222 €	377 €	466 €
1 x par semaine	117 €	199 €	246 €

Les jours de la semaine sont interchangeable (à l'exception du mercredi), ce qui laisse une certaine souplesse d'organisation. Par contre, il n'y a pas de report d'une semaine à l'autre.

Le mercredi après-midi			
Présence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Jusque 14:00	112 €	191 €	235 €
Jusque 16:00	223 €	378 €	468 €
Jusque 18:00	327 €	555 €	685 €

La facturation annuelle est faite **par anticipation**. Il est cependant possible d'étaler les paiements en mensualités entre septembre et juin sur demande et moyennant domiciliation auprès de votre organisme bancaire.

Inscriptions « à la carte »

Les enfants peuvent être pris en charge selon vos besoins. Au jardin d'enfants, un tableau est à disposition près de chaque classe pour inscrire votre enfant au jour le jour. À l'école primaire, les enfants apprennent à être autonomes : vous leur dites qu'ils iront à la garderie et qui viendra les chercher.

Le tarif applicable est de 3,25 € par jour (sauf le mercredi) et de 3,45 € par tranche horaire le mercredi (qui sont comptées à partir de midi). Les paiements sont faits sur facturation également.

Le tarif à la carte peut compléter les forfaits annuels en fonction de vos besoins.

Inscriptions d'office en cas de retards à la sortie de l'école

Un battement de 20 minutes est laissé à la fin de l'école. Passé 15:50 (ou 12:05 le mercredi), les enfants qui n'ont pas encore été emmenés sont pris en charge par la garderie et le tarif « à la carte » (ci-dessus) est appliqué.

Compléments applicables après 18 heures

Les derniers enfants doivent **impérativement** quitter la garderie **à 18 heures au plus tard**. En cas exceptionnel de retard, vous préviendrez les responsables, et les sommes suivantes seront **payées directement** aux animateurs et animatrices :

Avant 18h15	3,00 €	Avant 18h45	9,00 €
Avant 18h30	6,00 €	Avant 19h00	15,00 €

Par ailleurs, vous serez priés de **raccompagner** à leur domicile les animateurs et animatrices qui ne sont pas motorisés.

PAIEMENTS & ATTESTATIONS FISCALES

Les paiements se font par virement au compte **310-1478033-33**, en indiquant le **nom du (des) enfant(s) en communication** (sans quoi les attestations fiscales ne pourront pas être établies). Les forfaits annuels sont payables par anticipation et les présences « à la carte » après facturation.

Des attestations de déductibilité fiscale sont délivrées pour les enfants de moins de 12 ans. Les montants qui y sont repris sont ceux effectivement perçus par la garderie pour l'année civile concernée. Les attestations seront distribuées via le cartable de vos enfants.

CONTACTS

En cas d'urgence ou de retard, les animateurs et animatrices peuvent être joints à l'école primaire (drève des Gendarmes) au **02.375.26.96**. Ils sont en mesure de contacter leurs collègues du jardin d'enfants (avenue Casalta) si nécessaire.

L'équipe de la garderie peut être contactée par email : **garderie@ecoledecroly.be**

REMARQUE A PROPOS DE LA GARDERIE « SECONDAIRE »

La garderie est assurée **gracieusement** pour les enfants dont les frères ou sœurs fréquentent l'école secondaire, jusqu'à la sortie de ceux-ci. Il y aura lieu d'indiquer sur la feuille de présence, lors de la reprise de vos enfants, « garderie secondaire ».

La Garderie de l'Ecole Decroly est une association sans but lucratif gérée bénévolement par des parents en partenariat avec l'Ecole (dont la direction se charge notamment des questions personnelles relatives aux enfants). La gestion administrative est assurée par l'économe de l'Ecole. La garderie est financièrement autosuffisante.